



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Les Bruyères, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection autour du captage de Mernel et l'institution des servitudes afférentes.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du lundi 13 juin 2022 (9h) au lundi 27 juin 2022 (12h).

Le dossier d'enquête publique est consultable gratuitement en mairie de Mernel (37 rue principale - 35330, MERNEL) pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h30).

M. Philippe BOUGUEN, ingénieur SNCF en retraite, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Mernel les :

- lundi 13 juin, de 9h à 12h ;
- mercredi 15 juin, de 14h à 16h30 ;
- lundi 27 juin, de 9h à 12h

Des observations sur l'utilité publique de l'opération peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de Mernel, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Mernel ;
- par courriel, à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Mernel, ainsi que dans toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu, et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,  
Le secrétaire général

Le 17/05/2022

Ludovic GUILLAUME